http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article508

Circulaire de RentrÃ©e 2013

- Vie de la Technologie - Ressources - Ressources citées sur le site ou List'Assetec -

Liens et ressources

Date de mise en ligne : jeudi 11 avril 2013

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Circulaire dâ€™orientation et de prÃ©paration de la rentrÃ©e 2013

NOR : MENE1309444C
circulaire nÂÂ° 2013-060 du 10-4-2013
MEN - DGESCO

Texte adressÃ© aux rectrices et recteurs dâ€™acadÃ©mie ; aux directrices et directeurs acadÃ©miques des services de lâ€™Ã©ducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargÃ©s des circonscriptions du premier degrÃ© ; aux inspectrices et inspecteurs de lâ€™Ã©ducation nationale enseignement technique, enseignement gÃ©nÃ©ral et dâ€™orientation ; aux inspectrices et inspecteurs dâ€™acadÃ©mie-inspectrices et inspecteurs pÃ©dagogiques rÃ©gionaux ; aux chefs dâ€™Ã©tablissement ; aux directrices et directeurs dâ€™Ã©cole ; aux personnels enseignants, dâ€™Ã©ducation, dâ€™orientation, administratifs, techniques, sociaux et de santÃ©

Sommaire

- I - Les cinq grandes prioritÃ©s de la rentrÃ©e 2013
- I.1. Reconstruire la formation professionnelle des mÃ©tiers du professorat et de lâ€™Ã©ducation
- I.2. RÃ©nover en profondeur lâ€™enseignement du premier degrÃ©
- I.3. Faire entrer lâ€™Ã‰cole dans lâ€™Ã¨re du numÃ©rique
- I.4. Atteindre des objectifs ambitieux de rÃ©duction du dÃ©crochage scolaire
- I.5. DÃ©velopper lâ€™Ã©ducation artistique et culturelle (EAC)
- II - Une annÃ©e de transition pour le collÃ¨ge et le lycÃ©e
- II.1. RÃ©nover le collÃ¨ge unique : offrir des rÃ©ponses pÃ©dagogiques diffÃ©renciÃ©es pour garantir Ã tous les Ã©lÃ¨ves lâ€™acquisition du socle commun
- II.2. Permettre Ã tous les Ã©lÃ¨ves du lycÃ©e de rÃ©ussir pour favoriser leur poursuite dâ€™Ã©tudes dans lâ€™enseignement supÃ©rieur et leur insertion dans la vie professionnelle
- II.3. Relancer la mission de formation continue de lâ€™Ã©ducation nationale
- III - Favoriser la rÃ©ussite Ã©ducative
- III.1. Relancer lâ€™Ã©ducation prioritaire
- III.2. Faire en sorte que les dispositifs favorisant la rÃ©ussite Ã©ducative bÃ©nÃ©ficient dâ€™abord Ã ceux qui en ont le plus besoin
- III.3. Mieux scolariser les Ã©lÃ¨ves en situation de handicap et les Ã©lÃ¨ves Ã besoins Ã©ducatifs particuliers
- III.4. Installer un cadre protecteur et citoyen pour les Ã©lÃ¨ves et les personnels
- III.5. AmÃ©liorer le dialogue entre lâ€™Ã‰cole, ses partenaires et les familles
- III.6. Mettre lâ€™innovation au service de la refondation

La refondation de lâ€™Ã‰cole de la RÃ©publique est une politique globale qui comprend la loi dâ€™orientation et de programmation, actuellement examinÃ©e par le Parlement, et toutes les autres mesures relevant de rÃ©formes

et de dispositions non lÃ©gislatives. DÃ¨s la rentrÃ©e scolaire 2013 et tout au long des prochaines annÃ©es, il sâ€™agit dâ€™accomplir les Ã©volutions souhaitÃ©es pour renouer avec la promesse rÃ©publicaine de la rÃ©ussite pour tous.

ConfrontÃ©e Ã de profondes inÃ©galitÃ©s sociales et territoriales, lâ€™Ã‰cole ne parvient pas Ã assurer pleinement ses missions. Les rÃ©sultats des Ã©lÃ¨ves sont, dans certains domaines, infÃ©rieurs Ã ce quâ€™ils devraient Ãªtre. Les Ã©carts se creusent entre les Ã©lÃ¨ves ayant les meilleurs rÃ©sultats et ceux, de plus en plus nombreux dans les familles les plus dÃ©favorisÃ©es, qui obtiennent les rÃ©sultats les plus faibles.

Lâ€™effort collectif doit donc porter sur les fondements mÃªmes du systÃ¨me Ã©ducatif, dans toutes ses composantes.

AprÃ¨s des annÃ©es de rÃ©duction des emplois, la refondation de lâ€™Ã‰cole consiste dâ€™abord Ã rÃ©investir significativement dans les ressources humaines. Pour cela, il est mis un terme aux suppressions dâ€™emplois : tous les dÃ©parts dÃ©finitifs dâ€™enseignants seront remplacÃ©s et 60 000 postes seront crÃ©Ã©s sur la durÃ©e du quinquennat. Ces nouveaux moyens permettront, dâ€™une part, de rÃ©tablir une vÃ©ritable formation initiale pour les enseignants et, dâ€™autre part, de servir la prioritÃ© donnÃ©e au premier degrÃ©. Ils permettront Ã©galement, dans les collÃ¨ges, de mettre en place des dispositifs pÃ©dagogiques adaptÃ©s Ã lâ€™hÃ©tÃ©rogÃ©nÃ©itÃ© des publics accueillis. Enfin, des crÃ©ations dâ€™emplois dâ€™autres personnels sont prÃ©vues, notamment pour mieux accompagner les Ã©lÃ¨ves en situation de handicap et ceux prÃ©sentant des besoins Ã©ducatifs particuliers. Sâ€™agissant de la rentrÃ©e 2013, ce sont 6 770 Ã©quivalents temps plein (ETP) dâ€™enseignement qui seront crÃ©Ã©s dans les Ã©coles et les Ã©tablissements scolaires publics.

Mais des moyens supplÃ©mentaires ne peuvent produire leurs effets que sâ€™ils coÃ¯ncident avec une Ã©volution en profondeur des pratiques professionnelles et une amÃ©lioration significative du bien-Ãªtre Ã lâ€™Ã©cole. La refondation est donc bien, dans sa dÃ©finition mÃªme, une rÃ©forme pÃ©dagogique majeure, qui fait de la qualitÃ© le cÅ"ur de ses enjeux : qualitÃ© de la formation des personnels, qualitÃ© du contenu des enseignements, qualitÃ© des organisations et des dispositifs scolaires, qualitÃ© des pratiques pÃ©dagogiques, qualitÃ© des apprentissages, qualitÃ© de vie des Ã©lÃ¨ves durant leur scolaritÃ©, qualitÃ© de la relation avec les familles et lâ€™ensemble des acteurs de la rÃ©ussite Ã©ducative.

Enfin, la refondation de lâ€™Ã‰cole est aussi une mÃ©thode, fondÃ©e sur la concertation, le dialogue social et la confiance. Elle repose sur la mobilisation des Ã©quipes de terrain et lâ€™accompagnement du changement autour des grands axes qui fourniront le plan de cette circulaire :

- mettre en place une nouvelle formation initiale et continue aux mÃ©tiers du professorat et de lâ€™Ã©ducation et faire Ã©voluer les pratiques pÃ©dagogiques ; donner la prioritÃ© Ã lâ€™Ã©cole primaire pour assurer

lâ€™apprentissage des fondamentaux et rÃ©duire les inÃ©galitÃ©s ; faire entrer lâ€™Ã‰cole dans lâ€™Ã¨re du numÃ©rique ; faire Ã©voluer le contenu des enseignements ; assurer la progressivitÃ© des apprentissages de la maternelle au collÃ¨ge (I) ;

- permettre Ã tous de rÃ©ussir dans le second degrÃ© et de sâ€™insÃ©rer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions (II) ;

- favoriser la rÃ©ussite Ã©ducative et amÃ©liorer le climat scolaire, notamment en installant pour chacun des acteurs - Ã©lÃ¨ves, familles et personnels - un cadre protecteur et citoyen dans tous les territoires (III).

I - Les cinq grandes prioritÃ©s de la rentrÃ©e 2013

I.1. Reconstruire la formation professionnelle des mÃ©tiers du professorat et de lâ€™Ã©ducation

La formation des personnels dâ€™enseignement et dâ€™Ã©ducation est la clef de voÃ »te de la refondation de lâ€™Ã‰cole. Le projet de loi dâ€™orientation et de programmation pose les bases dâ€™un nouveau systÃ¨me de formation qui permettra lâ€™acquisition, de maniÃ¨re progressive et intÃ©grÃ©e, dâ€™un haut niveau de compÃ©tence professionnelle, tant disciplinaire que pratique. Dans cette optique, la mise en place, dÃ¨s la rentrÃ©e, des **Ã‰coles supÃ©rieures du professorat et de lâ€™Ã©ducation** (ESPE), placÃ©es sous la responsabilitÃ© de lâ€™ensemble des universitÃ©s dâ€™une acadÃ©mie, associera pleinement les services acadÃ©miques comme les praticiens de lâ€™Ã©ducation nationale.

La crÃ©ation des ESPE et la mise en Å"uvre des masters Ã vocation professionnelle Â« MÃ©tier de lâ€™enseignement, de lâ€™Ã©ducation et de la formation Â » (MEEF) requiÃ¨rent la participation active des personnels de lâ€™Ã©ducation nationale pour complÃ©ter lâ€™Ã©quipe pÃ©dagogique des ESPE et assurer une partie des activitÃ©s de formation (enseignement, tutorat, etc.). Les interventions des formateurs de terrain, inspecteurs, professeurs, personnels de direction, sont Ã ce titre essentielles. Une convention annuelle entre les ESPE et lâ€™acadÃ©mie formalisera les actions et les moyens qui concourent conjointement Ã la formation des enseignants (organisation des stages, Ã©changes de services, moyens mis Ã disposition, formation continue, etc.). Par ailleurs, les acadÃ©mies sâ€™attacheront Ã offrir les meilleures conditions de stage possibles aux Ã©tudiants des masters MEEF afin quâ€™ils puissent profiter pleinement de la formation alternÃ©e, tant Ã lâ€™ESPE quâ€™au contact de professionnels confirmÃ©s.

Favoriser lâ€™accueil, lâ€™accompagnement et la formation des futurs professeurs

La qualitÃ© des dispositifs dâ€™accueil, dâ€™accompagnement et de formation des futurs professeurs est indispensable pour restaurer lâ€™attractivitÃ© du mÃ©tier dâ€™enseignant. Ainsi, en lien avec la semaine dâ€™accueil des professeurs stagiaires lors de la rentrÃ©e, les acadÃ©mies organiseront un accueil spÃ©cifique pour les Ã©tudiants admissibles aux concours qui exerceront une activitÃ© dâ€™enseignement durant leur deuxiÃ¨me annÃ©e de master. Leur accompagnement et leur formation professionnelle feront lâ€™objet dâ€™une attention dâ€™autant plus grande de la part des acadÃ©mies, en association avec les ESPE, quâ€™ils nâ€™auront pas pu bÃ©nÃ©ficier de la rÃ©forme de la formation initiale des enseignants. Un accueil spÃ©cifique devra Ã©galement Ãªtre rÃ©servÃ© aux Ã©tudiants relevant du dispositif des emplois dâ€™avenir professeur. La mobilisation des personnels accompagnant les futurs professeurs sera dÃ©terminante, quâ€™il sâ€™agisse des maÃ®tres-formateurs, des conseillers pÃ©dagogiques, des tuteurs, mais aussi des directeurs dâ€™Ã©cole, des chefs dâ€™Ã©tablissement, des inspecteurs territoriaux et lâ€™ensemble des Ã©quipes pÃ©dagogiques. Cet

accueil doit aussi mobiliser lâ€™ensemble des Ã©quipes pÃ©dagogiques.

Relancer la formation continue des personnels

PilotÃ©e par les services acadÃ©miques, la formation continue des enseignants associera lâ€™ESPE comme opÃ©rateur privilÃ©giÃ©, de faÃ§on Ã renforcer les liens entre les enseignants-chercheurs et les praticiens et Ã faire bÃ©nÃ©ficier les personnels de lâ€™Ã©ducation nationale des apports de la recherche. Les ESPE participeront notamment Ã la formation dâ€™un vivier de formateurs acadÃ©miques qui sera Ã©largi et renouvelÃ© au cours des prochaines annÃ©es. Ces personnes-ressources seront mobilisÃ©es pour favoriser le dÃ©ploiement dâ€™actions de formation au plus prÃ¨s des lieux dâ€™exercice des enseignants (circonscriptions, bassins, Ã©tablissements). Des formations communes entre enseignants du premier et du second degrÃ©s seront encouragÃ©es, dans le cadre dâ€™un plan acadÃ©mique global intÃ©grant les deux niveaux, afin de renforcer le pilotage, la cohÃ©rence et la lisibilitÃ© de lâ€™offre de formation sur lâ€™ensemble de lâ€™acadÃ©mie.

Parmi les diffÃ©rentes modalitÃ©s de formation continue et dans le cadre des plans acadÃ©miques et dÃ©partementaux de formation, comme le prÃ©voit la circulaire nÂÂ° 2013-019 du 4 fÃ©vrier 2013, les professeurs des Ã©coles suivront neuf heures de formation professionnelle continue dans le cadre de leurs obligations rÃ©glementaires de service, effectuÃ©es, pour tout ou partie, sous la forme de sessions de formation Ã distance sur des supports numÃ©riques.

DÃ©velopper les formations en ligne

Un Â« Campus numÃ©rique Â » donnera accÃ¨s, dÃ¨s la rentrÃ©e, Ã toutes les ressources et Ã tous les parcours de formation disponibles qui pourront Ãªtre utilisÃ©s par les acteurs impliquÃ©s dans les animations et les formations comme par les personnels eux-mÃªmes. La formation en ligne, associant accompagnement en prÃ©sentiel et formation Ã distance, permettra de renouveler et dâ€™Ã©largir les modalitÃ©s de formation, dâ€™offrir un nombre accru de ressources et de resserrer les liens entre formation initiale et formation continue. Aux cÃ´tÃ©s des ESPE qui dÃ©velopperont leurs modules et leurs ressources de formation en ligne, les acadÃ©mies auront recours au dispositif Pairform@nce pour produire leurs propres parcours et surtout pour dÃ©ployer les formations en ligne dans le cadre de la formation continue des enseignants, et plus particuliÃ¨rement des professeurs des Ã©coles. Ces derniers pourront accÃ©der, dÃ¨s le mois dâ€™octobre, Ã des modules de formation Ã distance spÃ©cialement conÃ§us Ã leur intention et offrant un large Ã©ventail de ressources.

I.2. RÃ©nover en profondeur lâ€™enseignement du premier degrÃ©

RedÃ©finir les missions de lâ€™Ã©cole maternelle

Prochainement redÃ©finie comme un cycle unique, spÃ©cifiquement centrÃ©e sur le dÃ©veloppement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de lâ€™enfant, lâ€™Ã©cole maternelle proposera une pÃ©dagogie adaptÃ©e Ã lâ€™Ã¢ge des enfants pour les prÃ©parer de maniÃ¨re progressive aux apprentissages fondamentaux dispensÃ©s Ã lâ€™Ã©cole Ã©lÃ©mentaire et jouer le rÃ´le majeur qui doit Ãªtre le sien dans la prÃ©vention des difficultÃ©s scolaires et la rÃ©duction des inÃ©galitÃ©s. Ã€ ce titre, les enseignants de grande section et de cours prÃ©paratoire auront des Ã©changes sur les acquis des Ã©lÃ¨ves Ã lâ€™issue de lâ€™Ã©cole maternelle et sur les

besoins spÃ©cifiques des Ã©lÃ¨ves bÃ©nÃ©ficiant dâ€™amÃ©nagements particuliers de scolaritÃ©.

En favorisant un meilleur accÃ¨s au langage pour les enfants qui en sont le plus Ã©loignÃ©s dans leur cadre de vie quotidien, **la scolarisation avant lâ€™Ã¢ge de trois ans** (circulaire nÂÂ° 2012-202 du 18 dÃ©cembre 2012) peut constituer une chance pour lâ€™enfant, lorsquâ€™elle correspond Ã ses besoins et se dÃ©roule dans des conditions adaptÃ©es. Elle sera dÃ©veloppÃ©e en prioritÃ© dans les Ã©coles situÃ©es dans un environnement social dÃ©favorisÃ©, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne, comme dans les dÃ©partements et rÃ©gions dâ€™outre-mer. 3 000 emplois seront consacrÃ©s Ã cette prioritÃ© durant la mandature.

Faire Ã©voluer les pratiques pÃ©dagogiques Ã lâ€™Ã©cole primaire

Lâ€™acquisition des savoirs fondamentaux reste lâ€™objectif premier de lâ€™Ã©cole primaire. Il sâ€™agit de conduire chaque Ã©lÃ¨ve Ã la maÃ®trise du socle commun de connaissances, de compÃ©tences et de culture. Au total, 7 000 emplois seront consacrÃ©s au renforcement de lâ€™encadrement pÃ©dagogique dans les Ã©coles difficiles et participeront ainsi Ã lâ€™amÃ©lioration des rÃ©sultats scolaires Ã lâ€™Ã©cole Ã©lÃ©mentaire au cours des quatre prochaines annÃ©es.

Comme le prÃ©voit la circulaire nÂÂ° 2012-201 du 18 dÃ©cembre 2012, **le dispositif Â« plus de maÃ®tres que de classes Â »** permettra, dÃ¨s la rentrÃ©e 2013, dans les secteurs les plus fragiles, dâ€™accompagner des organisations pÃ©dagogiques innovantes, afin de prÃ©venir les difficultÃ©s et dâ€™aider les Ã©lÃ¨ves Ã effectuer les apprentissages fondamentaux indispensables Ã une scolaritÃ© rÃ©ussie. Lâ€™action des enseignants spÃ©cialisÃ©s exerÃ§ant dans les rÃ©seaux dâ€™aides spÃ©cialisÃ©es aux Ã©lÃ¨ves en difficultÃ© (Rased) ne se confond pas avec celle du dispositif Â« plus de maÃ®tres que de classes Â », mais pourra dÃ©velopper des complÃ©mentaritÃ©s avec ce dernier.

ParticuliÃ¨rement prÃ©cieuse, lâ€™expertise des enseignants spÃ©cialisÃ©s doit Ãªtre mieux valorisÃ©e. Une concertation sur lâ€™aide aux Ã©lÃ¨ves en difficultÃ© est menÃ©e pour amÃ©liorer la coordination, la cohÃ©rence et lâ€™efficacitÃ© des interventions des diffÃ©rents professionnels. Dans ce cadre, le rÃ´le des Rased, qui retrouveront toute leur place auprÃ¨s des Ã©quipes pÃ©dagogiques des Ã©coles, sera amenÃ© Ã Ã©voluer.

Pour tenir compte de lâ€™Ã©volution des effectifs dâ€™Ã©lÃ¨ves, amÃ©liorer le remplacement ainsi que les dispositifs Â« scolarisation des enfants de moins de trois ans Â » et Â« plus de maÃ®tres que de classes Â », 3 000 Ã©quivalents temps plein seront crÃ©Ã©s dans le premier degrÃ© dÃ¨s la rentrÃ©e scolaire 2013.

Au-delÃ mÃªme de ces crÃ©ations dâ€™emplois, les directeurs acadÃ©miques des services dÃ©partementaux de lâ€™Ã©ducation nationale sâ€™attacheront Ã amÃ©liorer la cohÃ©rence entre les objectifs pÃ©dagogiques et la gestion des ressources humaines. Les IEN veilleront, en concertation avec les Ã©quipes pÃ©dagogiques, Ã la prise en charge des classes de cours prÃ©paratoire par des professeurs expÃ©rimentÃ©s.

Enfin, dÃ¨s son installation, le nouveau Conseil supÃ©rieur des programmes sâ€™attachera en prioritÃ© Ã rÃ©Ã©crire les programmes de lâ€™enseignement Ã©lÃ©mentaire en cohÃ©rence avec le nouveau socle de connaissances, de compÃ©tences et de culture**.**

Respecter les rythmes des enfants

La rÃ©ussite des Ã©lÃ¨ves Ã lâ€™Ã©cole primaire dÃ©pend aussi des conditions dans lesquelles se dÃ©roulent les apprentissages. Il est donc nÃ©cessaire dâ€™instaurer un **Ã©quilibre entre le temps scolaire et le temps pÃ©riscolaire**. Le projet Ã©ducatif territorial (PEDT) est lâ€™outil de collaboration locale qui peut rassembler lâ€™ensemble des acteurs et permettre ainsi dâ€™organiser des activitÃ©s pÃ©riscolaires prolongeant le service public dâ€™Ã©ducation et en complÃ©mentaritÃ© avec lui (circulaire interministÃ©rielle du 20 mars 2013). Le temps scolaire est, tout particuliÃ¨rement pour les plus jeunes, un temps dâ€™Ã©veil progressif Ã la connaissance et Ã la culture, Ã lâ€™Ã©panouissement de la personnalitÃ©, qui doit sâ€™articuler avec dâ€™autres temps Ã©ducatifs pour construire, dans lâ€™intÃ©rÃªt de lâ€™enfant et de lâ€™Ã©lÃ¨ve, un parcours Ã©ducatif cohÃ©rent et de qualitÃ©. La nouvelle organisation du temps scolaire Ã lâ€™Ã©cole primaire (dÃ©cret nÂÂ° 2013-77 du 24 janvier 2013 et circulaire nÂÂ° 2013-017 du 6 fÃ©vrier 2013) vise prÃ©cisÃ©ment Ã mieux respecter les rythmes dâ€™apprentissage et de repos des enfants, en instaurant une semaine scolaire plus Ã©quilibrÃ©e, organisÃ©e sur neuf demi-journÃ©es, avec un allÃ¨gement de la journÃ©e dâ€™enseignement. Les **activitÃ©s pÃ©dagogiques complÃ©mentaires** (APC) seront organisÃ©es dans toutes les Ã©coles. Elles se substituent Ã lâ€™aide personnalisÃ©e, et visent soit Ã aider les Ã©lÃ¨ves lorsquâ€™ils rencontrent des difficultÃ©s dans leurs apprentissages, soit Ã les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activitÃ© prÃ©vue par le projet dâ€™Ã©cole. Dans les Ã©coles qui nâ€™ont pas choisi la semaine de quatre jours et demi Ã la rentrÃ©e prochaine, on veillera Ã regrouper les APC sur des plages horaires suffisamment longues pour assurer leur efficacitÃ© pÃ©dagogique, sans amputer le temps de pause mÃ©ridienne.

PrÃ©parer de nouveaux dispositifs dâ€™Ã©valuation

La prÃ©sente annÃ©e scolaire est une annÃ©e de transition dans lâ€™attente de la rÃ©organisation des cycles dâ€™enseignement et de la mise en place de nouveaux dispositifs dâ€™Ã©valuations nationales. Pour cette annÃ©e 2013, les Ã©valuations de fin de CE1 et de fin de CM2 sont des outils pÃ©dagogiques utilisÃ©s librement par les maÃ®tres, destinÃ©s Ã aider les Ã©coles dans leurs choix pÃ©dagogiques pour mieux faire rÃ©ussir les Ã©lÃ¨ves. Ces Ã©valuations seront utilisÃ©es uniquement dans les Ã©coles et ne donneront pas lieu Ã une remontÃ©e des rÃ©sultats. Pour lâ€™annÃ©e scolaire 2013-2014, de nouvelles modalitÃ©s seront fixÃ©es, une fois que la structure des cycles aura Ã©tÃ© dÃ©cidÃ©e, sur la base des propositions du Conseil supÃ©rieur des programmes et du Conseil national dâ€™Ã©valuation.

Copyright © ASSETEC

I.3. Faire entrer lâ€™Ã‰cole dans lâ€™Ã¨re du numÃ©rique

Dans une sociÃ©tÃ© oÃ¹ la production et la transmission des connaissances sont radicalement bouleversÃ©es par les technologies numÃ©riques, lâ€™Ã‰cole doit prendre la mesure de ces transformations et accompagner tous les Ã©lÃ¨ves dans lâ€™acquisition et la maÃ®trise des compÃ©tences numÃ©riques. Elle doit aussi, grÃ¢ce aux outils numÃ©riques, dÃ©velopper des pratiques pÃ©dagogiques attractives, innovantes et efficaces, offrant au systÃ¨me Ã©ducatif un vÃ©ritable levier dâ€™amÃ©lioration.

Le **dÃ©veloppement des formations au numÃ©rique** constituera un moyen essentiel pour favoriser le dÃ©ploiement des usages dans les classes ; il devra faire partie de la formation initiale et continue dispensÃ©e par les ESPE.

Pour favoriser ces Ã©volutions, un **service public du numÃ©rique Ã©ducatif** est instaurÃ© afin de crÃ©er les conditions dâ€™une action globale, concrÃ¨te et durable en faveur du dÃ©veloppement des usages par les Ã©lÃ¨ves.

Ã€ moyen terme, il sâ€™agira de mettre en place de **nouveaux services numÃ©riques**. Ã€ la rentrÃ©e 2013, ils concerneront les apprentissages fondamentaux et lâ€™accompagnement personnalisÃ©. Le dÃ©veloppement des tÃ©lÃ©services et la poursuite de la gÃ©nÃ©ralisation des espaces numÃ©riques de travail (ENT) dans les acadÃ©mies, en Ã©troite collaboration avec les collectivitÃ©s locales, assureront notamment une implication plus forte des parents dans le cadre des Ã©tablissements.

Partenaires du service public du numÃ©rique Ã©ducatif, les collectivitÃ©s devront Ãªtre pleinement associÃ©es Ã la dÃ©finition et Ã la mise en Å"uvre acadÃ©mique de la stratÃ©gie numÃ©rique. Ã€ cet effet, une **instance de dialogue** rÃ©unira dans chaque acadÃ©mie les acteurs dÃ©partementaux et rÃ©gionaux en charge du numÃ©rique.

La mise en Å"uvre de la stratÃ©gie numÃ©rique reposera sur la **mobilisation des acadÃ©mies** qui coordonneront leurs actions dans un projet numÃ©rique acadÃ©mique et crÃ©eront ainsi une dynamique auprÃ¨s des Ã©coles, des Ã©tablissements et des personnels.

I.4. Atteindre des objectifs ambitieux de rÃ©duction du dÃ©crochage scolaire

La lutte contre le dÃ©crochage scolaire constitue un enjeu majeur pour la cohÃ©sion sociale et lâ€™Ã©quitÃ© du systÃ¨me Ã©ducatif. Une politique volontariste et efficace dans ce domaine repose sur un pilotage fort, aux niveaux national et acadÃ©mique comme dans les Ã©tablissements. La mobilisation de toute la communautÃ© Ã©ducative, en lien avec les collectivitÃ©s locales et les reprÃ©sentants du monde professionnel, devra permettre, Ã terme, de proposer une solution Ã chaque jeune en situation de dÃ©crochage.

Pour la rentrÃ©e 2013, ce sont 20 000 jeunes dÃ©crocheurs que lâ€™on devra aider Ã sâ€™inscrire dans un parcours de rÃ©ussite et, ainsi, Ã reprendre une formation ou Ã construire un projet professionnel. Le partenariat nouÃ© avec lâ€™Agence du service civique y contribuera. Un **rÃ©seau Â« formation qualification emploi Â »** (FOQUALE) doit Ãªtre constituÃ© sur le territoire de chaque plateforme de suivi et dâ€™appui aux dÃ©crocheurs pour fÃ©dÃ©rer lâ€™offre de solutions de lâ€™Ã©ducation nationale. Parmi les ressources susceptibles dâ€™Ãªtre mobilisÃ©es, les possibilitÃ©s dâ€™accÃ¨s aux structures innovantes de raccrochage (micro-lycÃ©e, lycÃ©e nouvelle chance, collÃ¨ge-lycÃ©e Ã©litaire pour tous, pÃ´le innovant lycÃ©en, etc.) seront dÃ©veloppÃ©es, avec lâ€™objectif de proposer au moins une structure par acadÃ©mie.

Pour faire reculer le phÃ©nomÃ¨ne du dÃ©crochage, il convient de rÃ©pondre Ã un double impÃ©ratif : dÃ©velopper les solutions proposÃ©es aux jeunes dÃ©crocheurs et prÃ©venir en amont les risques du dÃ©crochage. Lâ€™ensemble des personnels des collÃ¨ges, des lycÃ©es et des CIO doivent Ãªtre sensibilisÃ©s Ã leur rÃ´le dÃ©terminant pour favoriser la persÃ©vÃ©rance scolaire et le bien-Ãªtre Ã lâ€™Ã©cole. Il sâ€™agit de redonner aux Ã©lÃ¨ves les plus en difficultÃ© le goÃ »t de lâ€™Ã©cole et de mieux les accompagner dans la prÃ©paration de leurs choix en matiÃ¨re dâ€™orientation, en leur proposant Ã©ventuellement un tutorat. Les enseignants devront Ãªtre mieux associÃ©s au repÃ©rage des signes annonciateurs du dÃ©crochage, notamment lâ€™absentÃ©isme. DÃ¨s la rentrÃ©e scolaire, un **rÃ©fÃ©rent Â« dÃ©crochage scolaire Â »** sera dÃ©signÃ© dans chaque Ã©tablissement public local dâ€˜enseignement connaissant un fort taux dâ€™absentÃ©isme. Sous lâ€™autoritÃ© du chef dâ€™Ã©tablissement, il sera chargÃ© de la coordination des actions de prÃ©vention du dÃ©crochage, des relations avec les parents des Ã©lÃ¨ves concernÃ©s et, le cas Ã©chÃ©ant, de lâ€™aide au retour des dÃ©crocheurs dans les Ã©tablissements.

Pour les Ã©lÃ¨ves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie scolaire, en risque de dÃ©scolarisation ou en voie de marginalisation, une dÃ©marche dâ€™aide et dâ€™accompagnement personnalisÃ© sera proposÃ©e dans le cadre des dispositifs relais (classes, ateliers, internats). Ceux-ci permettront une prise en charge Ã©ducative plus globale, au sein dâ€™un Ã©tablissement scolaire (voir aussi III. 4).

Afin dâ€™amÃ©liorer la transition entre le collÃ¨ge et le lycÃ©e, les **processus dâ€™orientation** seront revisitÃ©s pour faciliter la construction de parcours individuels dâ€™information, dâ€™orientation et de dÃ©couverte du monde Ã©conomique et professionnel. Lâ€™orientation, notamment en fin de troisiÃ¨me, devra Ãªtre amÃ©liorÃ©e pour nâ€™Ãªtre plus vÃ©cue comme une orientation subie mais comme un choix rÃ©flÃ©chi et assumÃ©. La possibilitÃ© de laisser aux parents le choix de la voie dâ€™orientation en fin de troisiÃ¨me sera expÃ©rimentÃ©e dans quelques acadÃ©mies Ã la rentrÃ©e 2013.

I.5. DÃ©velopper lâ€™Ã©ducation artistique et culturelle (EAC)

Puissant levier dâ€™Ã©mancipation et dâ€™intÃ©gration sociale, lâ€™Ã©ducation artistique et culturelle participe pleinement de la lutte contre les inÃ©galitÃ©s sociales, culturelles et territoriales. La mise en place dâ€™un parcours dâ€™Ã©ducation artistique et culturelle pour chaque Ã©lÃ¨ve, tout au long de la scolaritÃ©, de lâ€™Ã©cole primaire au lycÃ©e, lui permettra, grÃ¢ce aux enseignements et aux actions Ã©ducatives, de faire lâ€™expÃ©rience de pratiques artistiques de plus en plus riches, dâ€™acquÃ©rir des repÃ¨res culturels de plus en plus complexes et de se familiariser avec les Å"uvres dâ€™art pour devenir un spectateur averti et critique. Pour garantir la cohÃ©rence dâ€™un tel parcours, notamment entre lâ€™Ã©cole et le collÃ¨ge, les approches pÃ©dagogiques devront Ãªtre diversifiÃ©es, en recourant davantage Ã la dÃ©marche de projet et aux partenariats. Une circulaire prÃ©cisera le contenu et les modalitÃ©s dâ€™organisation de ce parcours.

II - Une annÃ©e de transition pour le collÃ¨ge et le lycÃ©e

Sous rÃ©serve des choix que fera le Parlement, la loi dâ€™orientation et de programmation pour la refondation de lâ€™Ã‰cole de la RÃ©publique devrait renvoyer Ã des dispositions rÃ©glementaires la dÃ©finition des cycles dâ€™enseignement, celle du socle commun de connaissances, de compÃ©tences et de culture, ainsi que les conditions de certification Ã la fin du collÃ¨ge. Le Conseil supÃ©rieur des programmes Ã©mettra des avis et fera des propositions sur ces points fondamentaux pour une organisation cohÃ©rente de lâ€™ensemble de la scolaritÃ© obligatoire. Il se prononcera aussi sur lâ€™Ã©volution des programmes de lâ€™ensemble du cursus scolaire.

Compte tenu du temps nÃ©cessaire Ã lâ€™Ã©laboration de ces dispositions nouvelles, les choix qui prÃ©sideront Ã lâ€™Ã©volution du collÃ¨ge ne pourront Ãªtre arrÃªtÃ©s quâ€™en 2014.

Sâ€™agissant du second cycle, un bilan des rÃ©formes engagÃ©es en 2009 (lycÃ©e professionnel) et 2010 (lycÃ©e dâ€™enseignement gÃ©nÃ©ral et technologique) sera rÃ©alisÃ© Ã la fin de lâ€™annÃ©e 2013, avant de mettre Ã lâ€™Ã©tude les transformations nÃ©cessaires.

Pour le collÃ¨ge comme pour le lycÃ©e, lâ€™annÃ©e scolaire 2013-2014 sera donc une annÃ©e de transition qui devra Ãªtre mise Ã profit pour approfondir lâ€™analyse des difficultÃ©s rencontrÃ©es et pour amorcer, de faÃ§on cohÃ©rente et concertÃ©e, les Ã©volutions souhaitables.

DÃ¨s cette annÃ©e, un effort de crÃ©ation dâ€™emplois sera rÃ©alisÃ© dans le second degrÃ©, en prioritÃ© pour le collÃ¨ge, Ã hauteur de 3 770 Ã©quivalents temps plein (ETP). Il sera en partie consacrÃ© au renforcement des moyens de remplacement.

Copyright © ASSETEC

II.1. RÃ©nover le collÃ¨ge unique : offrir des rÃ©ponses pÃ©dagogiques diffÃ©renciÃ©es pour garantir Ã tous les Ã©lÃ¨ves lâ€™acquisition du socle commun

ChargÃ© de garantir Ã tous les Ã©lÃ¨ves, Ã lâ€™issue de la scolaritÃ© obligatoire, la maÃ®trise du **socle commun de connaissances, de compÃ©tences et de culture**, le collÃ¨ge unique devra renforcer ses liens avec lâ€™Ã©cole Ã©lÃ©mentaire pour favoriser la progressivitÃ© des apprentissages et amÃ©liorer la **transition entre lâ€™Ã©cole et le collÃ¨ge.**

PrÃ©vu dans le projet de loi dâ€™orientation et de programmation pour la refondation de lâ€™Ã‰cole de la RÃ©publique, un **conseil Ã©cole-collÃ¨ge**, Ã vocation exclusivement pÃ©dagogique, sera progressivement mis en place au cours de la prochaine annÃ©e scolaire. Il permettra de prÃ©figurer le futur cycle dâ€™apprentissage associant le CM2 et la 6Ã¨me, disposition Ã©galement prÃ©sente dans lâ€™annexe du projet de loi.

Dans lâ€™attente des prochaines dÃ©cisions, les Ã©tablissements veilleront Ã poursuivre lâ€™Ã©valuation des acquis du socle, grÃ¢ce Ã une nouvelle version simplifiÃ©e du **livret personnel de compÃ©tences**, pour lâ€™Ã©cole comme pour le collÃ¨ge. Les conditions dâ€™attribution du **diplÃ´me national du brevet** (DNB) demeurent inchangÃ©es. Le bilan des acquis du socle pourra aussi sâ€™appuyer sur les Ã©valuations en classe de cinquiÃ¨me, qui seront poursuivies, exclusivement pour les collÃ¨ges qui le souhaitent. Elles permettent dâ€™Ã©tablir trÃ¨s tÃ´t un diagnostic pour chaque Ã©lÃ¨ve et, ainsi, de dÃ©clencher ou ajuster des modalitÃ©s dâ€™accompagnement jusquâ€™Ã la troisiÃ¨me.

Proposer des rÃ©ponses pÃ©dagogiques **diffÃ©renciÃ©es**, en fonction des besoins des Ã©lÃ¨ves, est une exigence Ã laquelle le collÃ¨ge doit rÃ©pondre. Chaque Ã©lÃ¨ve doit pouvoir trouver en son sein une solution adaptÃ©e Ã sa situation personnelle, notamment sâ€™il est en situation de difficultÃ© scolaire : il sâ€™agit dâ€™accorder une attention bienveillante Ã chaque Ã©lÃ¨ve et de mobiliser toute lâ€™Ã©quipe pÃ©dagogique et Ã©ducative, notamment dans le cadre du conseil pÃ©dagogique pour lâ€™accompagner sur un chemin personnalisÃ© de rÃ©ussite et lui permettre de rÃ©vÃ©ler son potentiel. Il convient dâ€™Ã©carter toute forme de relÃ©gation et dâ€™orientation prÃ©coce. Câ€™est la raison pour laquelle toutes les formes dâ€™alternance sont Ã prÃ©sent proscrites pour les Ã©lÃ¨ves de collÃ¨ge de moins de 15 ans, et notamment les dispositifs dâ€™alternance en classe de quatriÃ¨me qui avaient Ã©tÃ© introduits par la circulaire nÂÂ° 2011-127 du 26 aoÃ »t 2011. Le **Â« dispositif dâ€™initiation aux mÃ©tiers en alternance Â » (Dima)** doit Ãªtre rÃ©servÃ© exclusivement aux Ã©lÃ¨ves ayant 15 ans rÃ©volus.

Les chefs dâ€™Ã©tablissement et les Ã©quipes pÃ©dagogiques accorderont la plus grande attention au suivi des Ã©lÃ¨ves en grande difficultÃ©. Les dispositions du projet de loi en cours dâ€™examen au Parlement ne modifient en rien la situation des **sections dâ€™enseignement gÃ©nÃ©ral et professionnel adaptÃ© (Segpa) comme des Ã©tablissements rÃ©gionaux dâ€™enseignement adaptÃ© (Erea)**, dont les fondements juridiques, lâ€™organisation et les missions sont maintenus.

Copyright © ASSETEC

Pour accompagner tous les Ã©lÃ¨ves et lutter efficacement contre les inÃ©galitÃ©s sociales, culturelles et territoriales, le collÃ¨ge devra redonner du sens Ã la notion de parcours et lâ€™inscrire dans un cadre renouvelÃ©. Ã€ partir de la rentrÃ©e 2013, outre le parcours dâ€™Ã©ducation artistique et culturelle (voir I. 5.), sera progressivement construit le **Â« parcours dâ€™information, dâ€™orientation et de dÃ©couverte du monde Ã©conomique et professionnel Â »**. Ce parcours permettra aux Ã©lÃ¨ves, dans une approche dâ€™Ã©ducation Ã lâ€™orientation dynamique et cohÃ©rente sur lâ€™ensemble de leur scolaritÃ©, dâ€™Ã©laborer progressivement un projet personnel, fondÃ© sur une connaissance du monde Ã©conomique et professionnel, ainsi que des voies de formation et des mÃ©tiers. Une circulaire prÃ©cisera le contenu de ce parcours.

Les **classes de troisiÃ¨me prÃ©paratoires aux formations professionnelles**, dites Â« PrÃ©pa-pro Â », qui se sont substituÃ©es depuis la rentrÃ©e 2011 aux troisiÃ¨mes Ã module de dÃ©couverte professionnelle 6 heures, sont conservÃ©es. Les amÃ©nagements particuliers du parcours des Ã©lÃ¨ves dÃ©jÃ mis en place, au titre du premier alinÃ©a de lâ€™article D. 332-6 du code de lâ€™Ã©ducation, de type Â« dispositifs relais Â » ou Â« parcours individualisÃ©s Â », pourront aussi Ãªtre maintenus, dans lâ€™attente dâ€™un nouveau cadrage de ces amÃ©nagements.

La **maÃ®trise des langues vivantes** est aussi un facteur de la rÃ©ussite scolaire. Elle sera facilitÃ©e par le lien renforcÃ© entre lâ€™Ã©cole et le collÃ¨ge et le recours aux outils numÃ©riques. Lâ€™expÃ©rimentation visant Ã laisser davantage de libertÃ© aux Ã©tablissements volontaires dans la rÃ©partition des heures dâ€™enseignement de langues se poursuivra.

II.2. Permettre Ã tous les Ã©lÃ¨ves du lycÃ©e de rÃ©ussir pour favoriser leur poursuite dâ€™Ã©tudes dans lâ€™enseignement supÃ©rieur et leur insertion dans la vie professionnelle

Les rÃ©formes engagÃ©es en 2009 et 2010 vont permettre dâ€™apprÃ©hender, Ã la session 2013 du baccalaurÃ©at, les rÃ©sultats des Ã©lÃ¨ves sur la totalitÃ© dâ€™un cycle de formation. Le premier trimestre de lâ€™annÃ©e scolaire 2013-2014 devra donc Ãªtre lâ€™occasion de dresser un bilan quantitatif et qualitatif, aux niveaux national et acadÃ©mique, des premiers effets de ces rÃ©formes pour envisager ensuite les axes sur lesquels la refondation devra porter.

Une attention particuliÃ¨re devra Ãªtre portÃ©e Ã la valorisation des parcours de formation professionnelle afin de rendre ceux-ci plus attractifs et de diminuer sensiblement les sorties en cours de cursus. Des parcours pÃ©dagogiques personnalisÃ©s spÃ©cifiques doivent Ãªtre mis en Å"uvre afin dâ€™accompagner les jeunes jusquâ€™Ã lâ€™obtention dâ€™un diplÃ´me professionnel. Dans ce cadre, les **rÃ©sultats au baccalaurÃ©at**, qui ont notamment connu une baisse en voie professionnelle Ã la session 2012, doivent dâ€™ores et dÃ©jÃ Ãªtre amÃ©liorÃ©s dans toutes les sÃ©ries et spÃ©cialitÃ©s. Les observations sur la mise en Å"uvre de lâ€™accompagnement personnalisÃ© et des stages (passerelles ou de remise Ã niveau) soulignent la nÃ©cessitÃ© de veiller Ã la cohÃ©rence entre ces dispositifs et les besoins des Ã©lÃ¨ves. Les recteurs devront sâ€™assurer que les inspecteurs pÃ©dagogiques (IA-IPR et IEN ET-EG) sont mobilisÃ©s aux cÃ´tÃ©s des enseignants des lycÃ©es pour les aider dans ce travail. Ces efforts doivent permettre une amÃ©lioration des rÃ©sultats aux examens, dans

lâ€™attente de mesures de simplification des modalitÃ©s de certification au baccalaurÃ©at professionnel, dans le cadre des concertations Ã venir. Dans ce cadre, il convient de ne pas oublier les rÃ©sultats au diplÃ´me intermÃ©diaire dans les cursus de baccalaurÃ©at professionnel, qui permet dâ€™assurer Ã tous un diplÃ´me minimum et de lutter contre les sorties sans diplÃ´me.

Les dispositifs de personnalisation des parcours devront Ã©galement Ãªtre conÃ§us pour favoriser une meilleure transition vers lâ€™enseignement supÃ©rieur et permettre de mieux y rÃ©ussir pour les Ã©lÃ¨ves des sÃ©ries gÃ©nÃ©rales et technologiques comme pour ceux des sÃ©ries professionnelles. Parmi ces derniers, des amÃ©nagements dans la scolaritÃ© de terminale pourront Ãªtre envisagÃ©s. Ã€ cet effet, lâ€™accompagnement personnalisÃ© notamment pourra Ãªtre consacrÃ© Ã prÃ©parer Ã lâ€™enseignement supÃ©rieur et les rythmes des pÃ©riodes de formation en milieu professionnel pourront Ãªtre amÃ©nagÃ©s. Lâ€™inscription des titulaires de baccalaurÃ©ats professionnels et de baccalaurÃ©ats technologiques, respectivement en STS et en IUT, sera favorisÃ©e sur la base de quotas dâ€™accÃ¨s fixÃ©s par les recteurs, selon des modalitÃ©s qui seront ultÃ©rieurement prÃ©cisÃ©es.

Chaque acadÃ©mie devra engager une action forte pour **faire mieux connaÃ®tre et valoriser la voie professionnelle**, en partenariat avec les conseils rÃ©gionaux. Cette action pourrait notamment se traduire par lâ€™identification, Ã terme, dâ€™au moins un **campus des mÃ©tiers et des qualifications par acadÃ©mie, qui donnera lieu Ã un appel Ã projet spÃ©cifique**. Symboles de la qualitÃ© des enseignements et des formations et de la compÃ©titivitÃ© Ã©conomique de la rÃ©gion, les campus des mÃ©tiers regrouperont sur un lieu unique et autour de lui des acteurs divers, dans un partenariat renforcÃ© de formation : les lycÃ©es professionnels ou polyvalents (qui peuvent Ãªtre des lycÃ©es des mÃ©tiers), des centres de formation dâ€™apprentis, des Ã©tablissements dâ€™enseignement supÃ©rieur, des organismes de formation initiale et continue, des entreprises et des laboratoires de recherche.

Les travaux sur la carte des formations professionnelles, en anticipation des modifications introduites par le projet de loi sur la refondation de lâ€™Ã‰cole de la RÃ©publique, devront donner lieu Ã un travail de concertation renforcÃ©e et permanente avec les RÃ©gions.

Sous la responsabilitÃ© des recteurs, la mise en Å"uvre en classe terminale des sÃ©ries STMG et ST2S rÃ©novÃ©es devra se dÃ©rouler dans un cadre permettant de favoriser la rÃ©ussite des Ã©lÃ¨ves et dâ€™accompagner les professeurs, sur le plan de lâ€™organisation des enseignements, des programmes et de la rÃ©ussite aux nouvelles Ã©preuves. Lâ€™attention portÃ©e aux classes de STI2D et aux classes de STL ces derniÃ¨res annÃ©es, et qui a permis une progression des effectifs Ã la rentrÃ©e 2012, devra Ãªtre maintenue compte tenu du manque dâ€™Ã©tudiants dans les filiÃ¨res de lâ€™enseignement supÃ©rieur technologiques et scientifiques.

Copyright © ASSETEC

Enfin, une nouvelle dynamique doit Ãªtre insufflÃ©e Ã la participation des Ã©lÃ¨ves Ã la vie de leur Ã©tablissement. Le rÃ´le des **conseils de la vie lycÃ©enne** devra notamment Ãªtre mieux reconnu, et leur consultation sur des aspects importants de la vie de lâ€™Ã©tablissement (emplois du temps, accompagnement personnalisÃ© et tutorat, gestion du foyer, etc.) devra Ãªtre assurÃ©e, conformÃ©ment aux textes officiels en vigueur.

II.3. Relancer la mission de formation continue de lâ€™Ã©ducation nationale

Garantir Ã chaque Ã©lÃ¨ve le **droit Ã la formation et Ã lâ€™Ã©ducation tout au long de la vie** : telle est lâ€™ambition formulÃ©e par la refondation. Lâ€™Ã‰cole de la RÃ©publique doit offrir Ã tous les jeunes la possibilitÃ© dâ€™acquÃ©rir une formation initiale de qualitÃ© et, ainsi, de sâ€™insÃ©rer dans la vie Ã©conomique et sociale. Mais il lui appartient aussi de relever les dÃ©fis nouveaux du monde socio-Ã©conomique, en lien Ã©troit avec les collectivitÃ©s territoriales : au premier chef, celui de faire Ã©voluer les qualifications et de dÃ©velopper de nouvelles compÃ©tences, pour lutter efficacement contre le chÃ´mage et lâ€™exclusion.

Acteur majeur de la formation des adultes, le ministÃ¨re de lâ€™Ã©ducation nationale doit prendre toute sa part dans lâ€™accompagnement des Ã©volutions professionnelles. Le pilotage de la mission de formation continue sera renforcÃ© et permettra ainsi au **rÃ©seau des Greta** de se dÃ©velopper en sâ€™adaptant aux nouvelles conditions Ã©conomiques, juridiques et sociales, en complÃ©mentaritÃ© de la formation initiale, dans une logique dâ€™Ã©ducation et de formation tout au long de la vie.

III - Favoriser la rÃ©ussite Ã©ducative

III.1. Relancer lâ€™Ã©ducation prioritaire

MalgrÃ© les efforts des personnels exerÃ§ant dans les Ã©coles et les Ã©tablissements de lâ€™Ã©ducation prioritaire, les Ã©carts entre les Ã©lÃ¨ves qui y sont scolarisÃ©s et les Ã©lÃ¨ves des Ã©coles et Ã©tablissements hors Ã©ducation prioritaire tendent Ã se creuser. Pour rÃ©pondre Ã un impÃ©ratif de justice sociale et faire en sorte que la rÃ©ussite des Ã©lÃ¨ves soit une rÃ©alitÃ© dans tous les territoires, la politique dâ€™Ã©ducation prioritaire doit Ãªtre repensÃ©e de maniÃ¨re ambitieuse. Elle fera donc lâ€™objet dâ€™une Ã©valuation nationale qui associera lâ€™ensemble des acteurs et partenaires concernÃ©s. Des assises de lâ€™Ã©ducation prioritaire seront rÃ©unies Ã lâ€™automne 2013.

Pour autant, lâ€™Ã©ducation prioritaire devra bÃ©nÃ©ficier dâ€™une attention particuliÃ¨re dÃ¨s la rentrÃ©e 2013. Les Ã©tablissements les plus en difficultÃ© devront continuer Ã Ãªtre soutenus par des moyens importants. Lâ€™affectation de personnels expÃ©rimentÃ©s et motivÃ©s est un objectif prioritaire. La mise en place de modalitÃ©s de travail individuelles et collectives et dâ€™organisations pÃ©dagogiques adaptÃ©es aux besoins des Ã©lÃ¨ves devra Ãªtre encouragÃ©e, notamment pour faciliter lâ€™articulation entre lâ€™Ã©cole et le collÃ¨ge, puis lâ€™ouverture sur le lycÃ©e. Les Ã©quipes dâ€™inspecteurs et des correspondants acadÃ©miques Ã©ducation prioritaire (Ã‰clair et RRS) seront mobilisÃ©es pour favoriser le soutien et lâ€™accompagnement des Ã©quipes de terrain.

III.2. Faire en sorte que les dispositifs favorisant la rÃ©ussite Ã©ducative bÃ©nÃ©ficient dâ€™abord Ã ceux qui en ont le plus besoin

Depuis 2008, des dÃ©rogations peuvent Ãªtre demandÃ©es Ã la rÃ¨gle de lâ€™affectation au collÃ¨ge ou au lycÃ©e correspondant Ã la zone de desserte, dans la limite des places disponibles, aprÃ¨s avis dâ€™une commission et sur dÃ©cision du DASEN, lesquels se prononcent sur le fondement de sept critÃ¨res Ã©numÃ©rÃ©s dans la circulaire nÂÂ° 2008-42 du 4 avril 2008.

Afin dâ€™introduire dÃ¨s Ã prÃ©sent plus dâ€™Ã©quitÃ© dans lâ€™affectation des Ã©lÃ¨ves, les directeurs acadÃ©miques des services de lâ€™Ã©ducation nationale ne traiteront plus prioritairement les demandes de dÃ©rogation formulÃ©es sur la base du motif Â« parcours scolaire particulier Â », qui servent trop souvent Ã Ã©viter lâ€™Ã©tablissement de secteur. Les demandes Ã examiner en prioritÃ© restent, dâ€™une part, celles des Ã©lÃ¨ves en situation de handicap et nÃ©cessitant une prise en charge mÃ©dicale importante, dâ€™autre part, celles Ã©manant de boursiers au mÃ©rite ou de boursiers sociaux. Les demandes liÃ©es Ã des rapprochements de fratrie ou de proximitÃ© de lâ€™Ã©tablissement seront dÃ©sormais examinÃ©es elles aussi avant celles relatives Ã des Â« parcours scolaires particuliers Â ». Cette modification de lâ€™ordre des critÃ¨res de dÃ©rogation ne doit toutefois pas sâ€™opÃ©rer au dÃ©triment de la continuitÃ© des parcours pÃ©dagogiques linguistiques entre lâ€™Ã©cole et le collÃ¨ge.

Ces dÃ©rogations font dâ€™ailleurs actuellement lâ€™objet dâ€™une rÃ©flexion globale, afin de garantir la mixitÃ© sociale des Ã©tablissements, en particulier ceux les plus exposÃ©s aux phÃ©nomÃ¨nes dâ€™Ã©vitement.

De la mÃªme maniÃ¨re, pour favoriser la rÃ©ussite de chacun, tous les internats, dans leur diversitÃ©, doivent proposer lâ€™excellence scolaire et Ã©ducative aux Ã©lÃ¨ves accueillis. Ils sont accessibles prioritairement aux Ã©lÃ¨ves relevant de lâ€™Ã©ducation prioritaire et de zones urbaines sensibles (ZUS). Les Ã©tablissements qui ont un internat doivent inclure dans leur projet dâ€™Ã©tablissement un projet pÃ©dagogique et Ã©ducatif pour les Ã©lÃ¨ves internes.

III.3. Mieux scolariser les Ã©lÃ¨ves en situation de handicap et les Ã©lÃ¨ves Ã besoins Ã©ducatifs particuliers

La loi du 11 fÃ©vrier 2005 a permis de dÃ©velopper rapidement la scolarisation en milieu ordinaire dâ€™une majoritÃ© des enfants et des adolescents en situation de handicap. Câ€™est Ã prÃ©sent une approche plus qualitative qui doit Ãªtre privilÃ©giÃ©e pour construire une Ã‰cole inclusive, ouverte Ã tous, en amÃ©liorant lâ€™accueil et lâ€™accompagnement des Ã©lÃ¨ves et la formation des acteurs.

Les **projets personnalisÃ©s de scolarisation** (PPS), proposÃ©s par les maisons dÃ©partementales des personnes handicapÃ©es (MDPH), seront dÃ©clinÃ©s au plan pÃ©dagogique au sein des Ã©coles et des Ã©tablissements scolaires. Lâ€™Ã©valuation des besoins des Ã©lÃ¨ves en situation de handicap sâ€™appuiera sur le GEVA-Sco, outil dÃ©matÃ©rialisÃ© dâ€™Ã©change avec les Ã©quipes pluridisciplinaires des MDPH. Un

Copyright © ASSETEC

dialogue raisonnÃ© entre les MDPH et les dÃ©partements, Ã partir dâ€™indicateurs partagÃ©s, permettra dâ€™amÃ©liorer lâ€™Ã©quitÃ© territoriale en matiÃ¨re dâ€™accompagnement. 350 emplois dâ€™auxiliaires de vie scolaire (AVS) supplÃ©mentaires seront crÃ©Ã©s Ã cet effet Ã la rentrÃ©e de septembre 2013.

Les **projets des classes pour lâ€™inclusion scolaire (Clis) et des unitÃ©s localisÃ©es pour lâ€™inclusion scolaire (Ulis)** feront partie intÃ©grante du projet de lâ€™Ã©cole ou de lâ€™Ã©tablissement qui les accueille. Plus largement, chaque projet dâ€™Ã©cole ou dâ€™Ã©tablissement devra consacrer un volet Ã lâ€™inclusion des Ã©lÃ¨ves en situation de handicap.

Le troisiÃ¨me plan autisme devra favoriser, le plus tÃ´t possible, la scolarisation des Ã©lÃ¨ves prÃ©sentant des troubles envahissants du dÃ©veloppement, pour mieux adapter leur parcours scolaire Ã leurs besoins. Pour ce faire, des unitÃ©s dâ€™enseignement seront progressivement dÃ©ployÃ©es au sein de certaines Ã©coles maternelles, afin de favoriser un accompagnement Ã©ducatif et comportemental prÃ©coce, en partenariat avec les Ã©tablissements et services mÃ©dico-sociaux. **Trente de ces unitÃ©s dâ€™enseignement pilotes seront installÃ©es pour la rentrÃ©e 2014.**

Les **enfants allophones** nouvellement arrivÃ©s et les **enfants issus des familles itinÃ©rantes et de voyageurs** devront aussi pouvoir Ãªtre progressivement intÃ©grÃ©s en classe ordinaire. Trois circulaires relatives aux nouvelles missions des centres acadÃ©miques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivÃ©s et des enfants issus des familles itinÃ©rantes et de voyageurs (CASNAV) prÃ©cisent les modalitÃ©s de cet accueil.

Enfin, une attention particuliÃ¨re devra Ãªtre accordÃ©e aux **Ã©lÃ¨ves intellectuellement prÃ©coces** (EIP), pour quâ€™ils puissent Ã©galement Ãªtre scolarisÃ©s en milieu ordinaire. Ã€ cet effet, dÃ¨s la rentrÃ©e 2013, chaque enseignant accueillant dans sa classe un Ã©lÃ¨ve intellectuellement prÃ©coce aura Ã sa disposition sur Ã‰duscol un module de formation Ã cette problÃ©matique.

III.4. Installer un cadre protecteur et citoyen pour les Ã©lÃ¨ves et les personnels

Ã‰lÃ©ment central du pacte rÃ©publicain, lâ€™Ã‰cole est non seulement un lieu dâ€™apprentissage mais aussi un lieu de vie qui doit prÃ©parer les Ã©lÃ¨ves Ã leur vie de citoyen et favoriser le Â« vivre ensemble Â » par lâ€™acquisition des valeurs rÃ©publicaines.

En complÃ©ment des enseignements, en particulier dâ€™histoire-gÃ©ographie, dâ€™Ã©ducation civique et dâ€™Ã©ducation civique, juridique et sociale, les **actions Ã©ducatives** mises en Å"uvre dans ce domaine doivent

contribuer Ã dÃ©velopper chez les Ã©lÃ¨ves lâ€™engagement et lâ€™autonomie nÃ©cessaires Ã la construction dâ€™une citoyennetÃ© responsable. Les **rÃ©fÃ©rents acadÃ©miques Â« mÃ©moire et citoyennetÃ© Â »**, rÃ©cemment dÃ©signÃ©s par les recteurs, assureront la coordination et le suivi, dans les acadÃ©mies, des diffÃ©rentes actions menÃ©es par lâ€™Ã©ducation nationale et ses partenaires dans ce domaine, et encourageront le dÃ©veloppement dâ€™initiatives locales.

La politique Ã©ducative sâ€™inscrit dans le cadre global et cohÃ©rent de la politique gouvernementale mise en Å"uvre depuis la rentrÃ©e 2012 et doit **combattre toutes les formes de discriminations**, qui nuisent Ã la cohÃ©sion sociale et Ã lâ€™Ã©panouissement de chacun comme individu et comme citoyen. En la matiÃ¨re, trois prioritÃ©s ont Ã©tÃ© identifiÃ©es : la lutte contre le racisme et lâ€™antisÃ©mitisme, la lutte contre lâ€™homophobie et la promotion de lâ€™Ã©galitÃ© entre les filles et les garÃ§ons.

Lâ€™Ã‰cole doit trouver des solutions adaptÃ©es et mesurÃ©es pour **lutter contre lâ€™absentÃ©isme scolaire**, dans le cadre des nouvelles conditions fixÃ©es par la loi nÂÂ° 2013-108 du 31 janvier 2013 abrogeant les dispositions lÃ©gislatives relatives Ã la suspension des allocations familiales et au contrat de responsabilitÃ© parentale. Pour ce faire, lâ€™accent devra Ãªtre mis sur lâ€™accompagnement des familles. Il sâ€™agit dâ€™amÃ©liorer le dialogue entre les parents dâ€™Ã©lÃ¨ves et lâ€™ensemble de la communautÃ© Ã©ducative, dans une approche de coÃ©ducation, et de renforcer la rÃ©activitÃ© de tous les services dans la mise en Å"uvre des mesures de soutien aux parents et des mesures Ã©ducatives et pÃ©dagogiques. En cas de persistance du dÃ©faut dâ€™assiduitÃ©, un personnel dâ€™Ã©ducation rÃ©fÃ©rent sera dÃ©signÃ© par le directeur dâ€™Ã©cole ou le chef dâ€™Ã©tablissement pour suivre les mesures mises en Å"uvre au sein de lâ€™Ã©tablissement dâ€™enseignement au bÃ©nÃ©fice de lâ€™Ã©lÃ¨ve concernÃ©.

Un **climat scolaire serein** est indispensable au bon dÃ©roulement des apprentissages et, plus largement, au bien-Ãªtre des Ã©lÃ¨ves et des personnels. Face Ã des problÃ©matiques complexes, il est donc nÃ©cessaire dâ€™apporter des rÃ©ponses diversifiÃ©es, de maniÃ¨re Ã avoir une action Ã la fois rapide et de long terme. Les Ã©quipes dâ€™Ã©tablissement, renforcÃ©es pour certaines par la mise en place des **assistants de prÃ©vention et de sÃ©curitÃ©**, devront se mobiliser autour de certains axes de travail en particulier : la gestion de situations de crise, la prÃ©vention du harcÃ¨lement et des violences sexistes entre Ã©lÃ¨ves, lâ€™action sur le climat scolaire.

Des documents dâ€™appui seront diffusÃ©s aux Ã©coles et des outils proposÃ©s aux Ã©tablissements du second degrÃ© afin de favoriser une rÃ©flexion sur les punitions et les sanctions, et de prÃ©venir les exclusions.

Les dispositifs relais de lâ€™acadÃ©mie seront enrichis par des **internats relais** (voir aussi I. 4.) destinÃ©s Ã des Ã©lÃ¨ves relevant de lâ€™obligation scolaire, dont le comportement (absentÃ©isme persistant, exclusions par mesure disciplinaire, etc.) signale un risque de dÃ©crochage. La scolarisation en internat devra leur permettre de bÃ©nÃ©ficier dâ€™un accompagnement individualisÃ© jusquâ€™Ã la reprise dâ€™un parcours de formation. Ces nouveaux internats ont vocation Ã se substituer aux Ã©tablissements de rÃ©insertion scolaire (ERS).

Favoriser la rÃ©ussite Ã©ducative, câ€™est envisager lâ€™enfant ou lâ€™adolescent dans sa globalitÃ©. Câ€™est pourquoi lâ€™Ã‰cole a aussi pour responsabilitÃ© la **promotion** et lâ€™**Ã©ducation Ã la santÃ©** et lâ€™**Ã©ducation aux comportements responsables**. Elle contribue au suivi de la santÃ© des Ã©lÃ¨ves et a

Ã©galement vocation Ã rÃ©duire les inÃ©galitÃ©s. Les questions sociales et de santÃ© doivent donc pouvoir Ãªtre traitÃ©es en son sein et en lien avec ses partenaires, si nÃ©cessaire ; des solutions doivent pouvoir y Ãªtre amorcÃ©es et un suivi rÃ©alisÃ©. Les **professionnels sociaux et de santÃ©**, de mÃªme que les enseignants et lâ€™Ã©quipe Ã©ducative dans son ensemble, disposeront dâ€™outils pour identifier les signes de mal-Ãªtre chez les jeunes. Cette sensibilisation de tous les personnels au sein des Ã©tablissements permettra, dâ€™une part, de prÃ©venir le dÃ©crochage scolaire et, dâ€™autre part, dâ€™Å"uvrer en faveur du bien-Ãªtre des Ã©lÃ¨ves Ã lâ€™Ã‰cole. Dans cette perspective, **50 emplois dâ€™assistants sociaux seront crÃ©Ã©s Ã la rentrÃ©e 2013**. Les missions des personnels de santÃ© (mÃ©decins et infirmiers), et des assistants sociaux vont faire lâ€™objet dâ€™une actualisation concertÃ©e pour garantir un meilleur suivi social et de santÃ© des Ã©lÃ¨ves en cohÃ©rence avec les politiques de santÃ© publique et de prÃ©vention mises en place au plan national.

Pour contribuer Ã la lutte contre les violences et les stÃ©rÃ©otypes de genre et, plus largement, permettre Ã chacun de se forger une attitude responsable, lâ€™Ã‰cole doit promouvoir dÃ¨s lâ€™Ã©cole primaire **lâ€™Ã©ducation Ã la sexualitÃ©**, qui fait partie des programmes. Pour cela, un groupe de travail a Ã©tÃ© mis en place sur le sujet. Il fera des propositions pour amÃ©liorer cet enseignement indispensable.

La gÃ©nÃ©ralisation de lâ€™**Ã©ducation au dÃ©veloppement durable** est renforcÃ©e par lâ€™inscription des thÃ¨mes et des enjeux du dÃ©veloppement durable dans les programmes dâ€™enseignement et dans lâ€™offre de formation, la production de ressources pÃ©dagogiques et les projets dâ€™Ã©coles et dâ€™Ã©tablissements. Les politiques nationales issues de la ConfÃ©rence environnementale sont prises en compte par lâ€™Ã©ducation nationale, en particulier grÃ¢ce Ã la multiplication des partenariats nationaux et rÃ©gionaux. Les Â« dÃ©marches globales de dÃ©veloppement durable des Ã©coles et des Ã©tablissements Â » feront lâ€™objet dâ€™une grande attention dans les acadÃ©mies, en raison de leur dimension territoriale.

Au-delÃ de ses bÃ©nÃ©fices en matiÃ¨re de santÃ©, le **sport scolaire** joue aussi un rÃ´le fondamental dans lâ€™accÃ¨s des jeunes aux sports et, plus largement, Ã la vie associative et au dÃ©veloppement du lien social, notamment dans les zones ou quartiers dÃ©favorisÃ©s. En favorisant le dÃ©passement de soi, lâ€™esprit dâ€™Ã©quipe, la confiance en soi et la responsabilisation, en valorisant des valeurs de fraternitÃ© et de respect, le sport scolaire contribue Ã la cohÃ©sion des Ã©coles et des Ã©tablissements scolaires. Le sport scolaire est le trait dâ€™union entre lâ€™Ã©ducation physique et sportive et le sport fÃ©dÃ©ral. Il est la continuitÃ© de lâ€™enseignement de lâ€™EPS, il devra Ãªtre encouragÃ©.

III.5. AmÃ©liorer le dialogue entre lâ€™Ã‰cole, ses partenaires et les familles

1) Renforcer les partenariats

Lâ€™Ã©ducation revÃªt bien dâ€™abord un caractÃ¨re national, mais les **collectivitÃ©s territoriales**, qui financent 25 % de sa dÃ©pense, jouent aussi un rÃ´le dÃ©terminant dans le bon fonctionnement du systÃ¨me Ã©ducatif.

Le projet de loi dâ€™orientation et de programmation prÃ©voit que les **contrats dâ€™objectifs des Ã©tablissements** pourraient devenir tripartites, en associant la collectivitÃ© de rattachement si celle-ci le souhaite. Ainsi, chacun pourrait prÃ©ciser ses engagements pour amÃ©liorer la rÃ©ussite des Ã©lÃ¨ves dâ€™un Ã©tablissement et lâ€™action menÃ©e gagnerait en cohÃ©rence, au service dâ€™une Ã‰cole plus performante dans ses missions et plus ouverte sur ses territoires.

Dans le mÃªme esprit, le **dialogue de gestion et de performance** avec chaque acadÃ©mie organisÃ© tous les ans au niveau national permettra de mettre en perspective les premiÃ¨res mesures de refondation de lâ€™Ã‰cole en tirant un bilan de la rentrÃ©e 2013.

Les **contrats dâ€™objectifs entre lâ€™administration centrale et les acadÃ©mies** seront signÃ©s et Ã©valuÃ©s pÃ©riodiquement. Ils permettront de mieux apprÃ©cier, sur une pÃ©riode de quatre ans, les rÃ©sultats des Ã©lÃ¨ves et, plus largement, lâ€™ancrage des mesures nouvelles dans les Ã©coles et les Ã©tablissements.

Outre les collectivitÃ©s territoriales, de nombreuses **associations** contribuent Ã la mise en Å"uvre de la politique Ã©ducative grÃ¢ce Ã leur expertise dans certains domaines pÃ©dagogiques et Ã©ducatifs. Le systÃ¨me Ã©ducatif doit pouvoir continuer Ã sâ€™appuyer sur ces **partenariats**.

2) Mieux associer les parents Ã la rÃ©ussite scolaire et Ã©ducative

Renforcer le lien entre lâ€™Ã‰cole et les familles et mieux prendre en compte notamment les situations de vulnÃ©rabilitÃ© et de grande pauvretÃ© constituent des leviers efficaces pour lutter contre les inÃ©galitÃ©s et construire lâ€™Ã‰cole de la rÃ©ussite de tous les Ã©lÃ¨ves, dans une perspective de coÃ©ducation.

Pour cela, des **Â« espaces parents Â »**, lieux dÃ©diÃ©s aux rencontres individuelles et collectives, seront progressivement mis Ã leur disposition dans les locaux scolaires, en lien avec les collectivitÃ©s territoriales. Des actions de **soutien Ã la parentalitÃ©** seront conduites au sein des Ã©tablissements ou Ã lâ€™extÃ©rieur, avec le concours des membres des Ã©quipes Ã©ducatives, pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations.

Conduites en partenariat avec lâ€™Agence nationale de lutte contre lâ€™illettrisme (ANLCI), les **actions Ã©ducatives familiales** (AEF) seront dÃ©veloppÃ©es, en faveur des parents en situation dâ€™illettrisme ou de grande fragilitÃ© linguistique. LancÃ© en janvier 2013, leur dÃ©ploiement dans 50 dÃ©partements devra permettre Ã ces adultes de se rapprocher de lâ€™Ã©crit, dâ€™acquÃ©rir des compÃ©tences de base et de changer leur

regard sur lâ€™Ã‰cole, tandis quâ€™il offrira dans le mÃªme temps Ã leurs enfants la possibilitÃ© de prendre confiance en eux et de se sentir soutenus et accompagnÃ©s dans leur travail scolaire. Plus largement, ce dÃ©ploiement est en cohÃ©rence avec la **Â« grande cause nationale 2013 Â »** : en attribuant ce label Ã la lutte contre lâ€™illettrisme, le Premier ministre marque la volontÃ© du Gouvernement de faire en sorte que chacun puisse acquÃ©rir les compÃ©tences fondamentales nÃ©cessaires pour accÃ©der au savoir, Ã la culture, Ã lâ€™emploi, Ã la formation professionnelle et Ã lâ€™Ã©panouissement personnel, et pour participer pleinement Ã la vie dÃ©mocratique.

Enfin, la lutte contre les inÃ©galitÃ©s et la construction dâ€™une Ã‰cole ouverte Ã tous exige de rÃ©affirmer certains principes. Ainsi, lâ€™accÃ¨s Ã la **restauration scolaire**, quand celle-ci existe, est un droit. Il ne peut Ãªtre Ã©tabli aucune discrimination selon les situations familiales, gÃ©ographiques ou de revenus.

Plus largement, il sâ€™agit dâ€™accorder une **attention particuliÃ¨re aux parents les plus Ã©loignÃ©s de lâ€™institution scolaire**. La crise Ã©conomique qui touche durement de nombreuses familles en situation de grande prÃ©caritÃ© doit conduire les Ã©quipes pÃ©dagogiques des Ã©coles et des Ã©tablissements Ã limiter la demande de fournitures individuelles au strict nÃ©cessaire.

3) Construire une Ã‰cole ouverte sur le monde

Lâ€™ouverture de lâ€™Ã‰cole doit dÃ©passer le seul cadre national pour se tourner vers lâ€™**Ã©chelon europÃ©en et international**. Lâ€™Ã‰cole crÃ©e les conditions dâ€™intÃ©gration des Ã©lÃ¨ves, citoyens et futurs professionnels, dans le monde qui les entoure. En ce sens, chaque Ã©lÃ¨ve devrait pouvoir rÃ©aliser au cours de sa scolaritÃ© une mobilitÃ© dite Â« apprenante Â » dans le cadre dâ€™un partenariat scolaire, dâ€™un stage ou dâ€™un sÃ©jour Ã lâ€™Ã©tranger. La mobilitÃ© virtuelle sera favorisÃ©e, notamment dans le cadre de la gÃ©nÃ©ralisation de lâ€™apprentissage dâ€™une langue vivante dÃ¨s le cours prÃ©paratoire. Toute action permettant de valoriser notre systÃ¨me Ã©ducatif ou de sâ€™inspirer des pratiques innovantes des partenaires Ã©trangers sera encouragÃ©e. Sur ces questions, les **dÃ©lÃ©guÃ©s acadÃ©miques aux relations europÃ©ennes, internationales et Ã la coopÃ©ration (DAREIC)** sont des interlocuteurs privilÃ©giÃ©s.

III.6. Mettre lâ€™innovation au service de la refondation

La refondation implique des Ã©volutions profondes du systÃ¨me Ã©ducatif ; pour rÃ©ussir, celles-ci doivent Ãªtre accompagnÃ©es. Lâ€™innovation, dÃ©marche de conduite du changement et dâ€™accompagnement des nouvelles organisations et des nouvelles pratiques, peut y contribuer. Il sâ€™agit dâ€™aider les acteurs de lâ€™Ã‰cole, Ã tous les niveaux, dans leur dÃ©veloppement professionnel, de mutualiser les expÃ©riences et de dÃ©velopper des ressources sur les grandes thÃ©matiques de la refondation.

Copyright © ASSETEC

Dans ce cadre, les **conseillers acadÃ©miques en recherche-dÃ©veloppement, innovation et expÃ©rimentation (CARDIE)**, grÃ¢ce Ã leur position transversale au sein de lâ€™acadÃ©mie, assistent les recteurs pour le pilotage pÃ©dagogique renouvelÃ© quâ€™appelle la refondation, notamment dans le premier degrÃ©. Ils sont des interlocuteurs privilÃ©giÃ©s des Ã©quipes dâ€™Ã©cole et dâ€™Ã©tablissement.

Un **Conseil national de lâ€™innovation pour la rÃ©ussite Ã©ducative** est crÃ©Ã© auprÃ¨s du ministre de lâ€™Ã©ducation nationale et de la ministre dÃ©lÃ©guÃ©e, chargÃ©e de la rÃ©ussite Ã©ducative. ComposÃ© notamment de reprÃ©sentants des services acadÃ©miques (recteurs, DASEN) et dâ€™acteurs de terrain, il a pour mission dâ€™impulser lâ€™esprit dâ€™innovation en matiÃ¨re de rÃ©ussite scolaire et Ã©ducative et de proposer des orientations en ce sens, de faire recenser, Ã©valuer et diffuser les pratiques innovantes de terrain les plus pertinentes. Il animera, avec la Direction gÃ©nÃ©rale de lâ€™enseignement scolaire qui le pilote, le rÃ©seau des CARDIE. Il remettra aux ministres un rapport annuel sur ses travaux et propositions.

*****

La refondation de lâ€™Ã‰cole repose sur une stratÃ©gie ambitieuse et dispose des moyens humains nÃ©cessaires Ã sa mise en Å"uvre. Cet effort global est un investissement pour lâ€™avenir de notre pays. Pour produire tous ses effets, cette rÃ©forme appelle la mobilisation de tous, dans un esprit dâ€™unitÃ© autour dâ€™objectifs partagÃ©s, de confiance en la capacitÃ© de notre systÃ¨me Ã©ducatif Ã Ã©voluer, et dâ€™action au service de la jeunesse et de la Nation tout entiÃ¨re.

Le ministre de lâ€™Ã©ducation nationale,
Vincent Peillon

La ministre dÃ©lÃ©guÃ©e auprÃ¨s du ministre de lâ€™Ã©ducation nationale,
chargÃ©e de la rÃ©ussite Ã©ducative,
George Pau-Langevin

Copyright © ASSETEC